

Communiqué de presse

Paris, le 15 juin 2018

COLLOQUE UNED
« Les IVdi pour valoriser les terres inertes : réalité ou utopie ? »

Le 7 juin 2018, l'Union Nationale des Exploitants du Déchet (UNED) a tenu un colloque sur le thème des Installations de Valorisation des Déblais Inertes ou IVDI.

Cette manifestation ouverte par Albert **ZAMUNER** – Président de l'UNED et Gwénaél **GROIZELEAU** - Président du Groupe de Travail Traitement des déchets et recyclage de la FNTP – avait pour objectif de présenter ce concept qui constitue, pour l'UNED, une nouvelle voie à inscrire dans la réglementation française afin de tenter de pérenniser la filière de traiter des terres inertes excavées e de lui donner une nouvelle valorisation.

Plus d'une centaine de personnes, adhérents et partenaires, industriels et représentants des administrations locales et nationales ont assisté à cette manifestation ponctuée de présentations de représentants de l'Administration, du réseau des CERC et d'adhérents de l'UNED. Le point d'orgue a été une table ronde qui, au travers d'échanges fructueux, a permis de définir les réponses des IVDI au regard des attentes, besoins des donneurs d'ordres privés et publics et du cadre de la législation française.

Sont intervenus lors de ce colloque :

Cédric HERMENT, Chef du Service Prévention des Risques et des Nuisances - DRIEE

Stéphanie PEPIN, Réseau des CERC

Laurent EISENLOHR, Responsable de l'unité Déchets-Sols Pollués-Eau Souterraine - CEREMA

Sébastien DEGAND, Responsable études développement – COLAS IDFN – PICHETA - COSSON

Réda SEMLALI, Directeur Commercial- ECT et Vice-Président UNED

Michel GITZHOFER, Président Directeur Général - EUROGRANULATS et Vice-Président UNED

Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle

Christophe PARISOT, Directeur SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT

Olivier VIANO, Responsable du Service Juridique - UNICEM

À la suite du rappel du contexte réglementaire de la valorisation et des critères, possibilités et freins présents dans le droit français, un état des lieux des volumes de terres et des exutoires disponibles jusqu'à 2024 voire 2031 a été réalisé. Le constat est qu'en l'état des chantiers à venir sur les différentes régions et des installations actuelles et des dossiers en cours d'instruction à ce jour, le déficit en exutoires pour les terres inertes sera conséquent d'ici les 10 prochaines années.

Le lancement des travaux quant à la labellisation contribuant à l'économie circulaire dans les territoires constitue une piste sérieuse pour ancrer, dans la démarche d'économie circulaire, les chantiers visant à valoriser les terres excavées. Les modalités de ce label sont encore à finaliser.

3 adhérents de l'UNED ont, par la suite, présenté des chantiers définis comme des ISDI mais qui rentrent pleinement dans la définition des IVDI par :

- Des aménagements demandés par les collectivités voire les particuliers et conçus en concertation dans des buts d'utilités forestière (Saint Martin du Tertre), ludique (base de loisirs de Basse-Ham), sportive (golf de Thiverval-Grignon) voire phonique (Merlon de Leffrinckoucke),

UNION NATIONALE DES EXPLOITANTS DU DÉCHET

3, rue Alfred Roll – 75849 Paris Cedex 17
Tél. 01 44 01 47 01 – Fax 01 46 22 59 74
Mél. uned@unicem.fr – www.uned.fr

Associée à



- Des réalisations qui s'inscrivent pleinement dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens (Parc Georges Valbon de La Courneuve) ou qui contribuent à développer l'usage initial du terrain (plateau agricole de Puiseux-en-France),
- Des chantiers maîtrisés en termes de traçabilité des terres et de contrôle environnemental.

Le concept de l'IVDI a été ensuite précisément explicité au regard des exemples des précédentes interventions tout en développant les réponses apportées pour :

- Le maillage des territoires qui n'en sera qu'amélioré compte-tenu de la taille réduite des installations comparées aux ISDI actuelles,
- La lutte contre les sites illicites qui constituent un fléau,
- La contribution à l'atteinte et au dépassement des objectifs de valorisation de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte,
- L'amélioration de l'acceptation de ces installations en positivant le discours et l'image environnementale des déblais.

La table ronde a permis, au travers d'échanges, de démontrer les besoins et attentes des collectivités et particuliers pour des solutions nouvelles qui permettront d'apporter des voies de valorisation supplémentaires.

Ceci tout en mettant l'accent sur la nécessité de mieux définir le cadre juridique de la valorisation par rapport à celui de l'élimination, de le simplifier pour de le rendre plus lisible tout en apportant les garanties environnementales et de traçabilité demandées par les donneurs d'ordre.

L'après-midi a été conclu par **Nicolas VUILLIER**, Président de l'UNICEM, qui a rappelé la nécessaire poursuite des efforts en termes de valorisation des terres inertes et constaté que le concept de l'IVDI correspond à un besoin au regard des ISDI et permis d'aménager. Il s'agit d'une solution inventive, déployée sur le terrain avec succès mais qui souffre de ne pas être considérée comme de la valorisation alors qu'elle en a tous les atouts.

Un grand merci à tous les participants et adhérents pour avoir contribué à la réussite de ce colloque.



De gauche à droite : Olivier VIANO (Responsable juridique UNICEM), Albert ZAMUNER (Président UNED), Cédric HERMENT (Chef du Service Prévention des Risques et des Nuisances DRIEE), Jérôme BERGEROT (animateur), Jean-Marie MIZZON (Sénateur de la Moselle), Christophe PARISOT (Directeur SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT)

Contact UNED : Sebastien Fonteny, secrétaire général – Tél. 01 44 01 47 86
sebastien.fonteny@unicem.fr – www.uned.fr

A propos de l'UNED

Créée en 1972, l'Union nationale des exploitants du déchet (UNED) est une organisation professionnelle représentative des branches industrielles en charge de la valorisation et de la gestion des déchets du BTP, principalement inertes. L'UNED est ouverte à tous les professionnels de la gestion et du traitement des déchets notamment : - les exploitants d'installations de stockage de déchets - les exploitants de plateformes de tri de valorisation et de recyclage. L'UNED est la branche de l'UNICEM spécialisée dans le traitement des déchets.